

PRÉFÈTE DE L'ALLIER  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

Direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Auvergne Rhône-Alpes  
Unité inter-départementale Cantal/Allier/Puy de Dôme  
Équipe DIASSP

Extrait de l'arrêté n° 771 / 2024 du 29 mars 2024  
autorisant la société STEEN REHAB à se substituer à la société ENGIE  
pour la réhabilitation partielle du site de l'ancienne usine à gaz  
sise 5/7/11 rue de Sainte-Geneviève à Montluçon

La copie du texte intégral de cet arrêté est consultable aux archives de la mairie de Montluçon, et mise à la disposition de toute personne intéressée.

L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) / Publications / Enquêtes et consultations publiques / Consultations publiques achevées / ICPE / Installations industrielles / Montluçon – Société STEEN REHAB – Réhabilitation partielle du site de l'ancienne usine à gaz en substitution de la société Engie.